



Soutien en faveur de l'écoconstruction

Webinaire du 28 avril 2025



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Objectifs généraux

- Accélérer les dynamiques du PACTE normand Bois-Biosourcés
- Accompagner la structuration des filières des écomatériaux
- Participer à l'atteinte des objectifs du SRADDET > décarbonation des bâtiments et gestion raisonnée et territoriale des ressources
- Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la Stratégie Bas Carbone



La Région Normandie propose un nouveau dispositif régional de soutien pérenne

- Recours à un AMO spécialisé Bois-Bio-géosourcés » > *Adoption à la Commission Permanente du 26 mai 2025*

Lancement du dispositif le 2 juin 2025

Enveloppe disponible 2025 : 100 000€

Les objectifs

Les signataires s'engagent quant à **la part de construction et/ou de réhabilitation** intégrant le bois et les biosourcés dans leur projet.

Choix de la typologie de bâtiments sur laquelle se portera la signature en **neuf** et/ou **rénovation**

Logements

Tertiaires

Activité/Equipements

Le périmètre

La période d'appréciation des résultats est **fixée de la date de signature au 31 décembre 2027**



Les objectifs

- Atteindre un seuil d'incorporation de 36 Kg/m² de biosourcé sur l'ensemble des projet pris en compte.

Ce qui équivaut au niveau 3 du label biosourcés

- Le niveau d'ambition dépend du % de Surface De Plancher (SDP) biosourcé sur la surface globale.

Choix de l'ambition

- Niveau or : 40% de SdP « bois/biosourcés »
- Niveau argent : 20% de SdP « bois/biosourcés »
- Niveau bronze: 10% SdP « bois/biosourcés »

Les seuils



Neuf

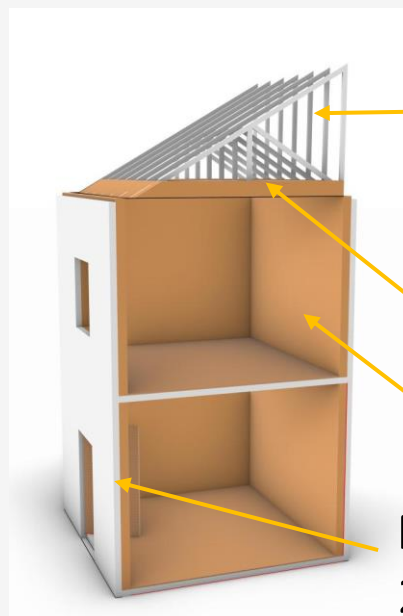
36 kg/m² SDP pour la construction neuve sont considérés biosourcés les projets répondant d'un minimum de 10 kg/m² SDP par opération.

Rénovation

10 kg/m² SDP pour la construction rénovation.

Par «rénovation», le PACTE intègre les opérations de rénovation ou de réhabilitation conséquentes (changements de façades, isolation par l'extérieur, etc.) et les rénovations-réhabilitations plus petites (comme restructuration intérieure).

BIOSOURCÉ **49 kg/m² SDP**

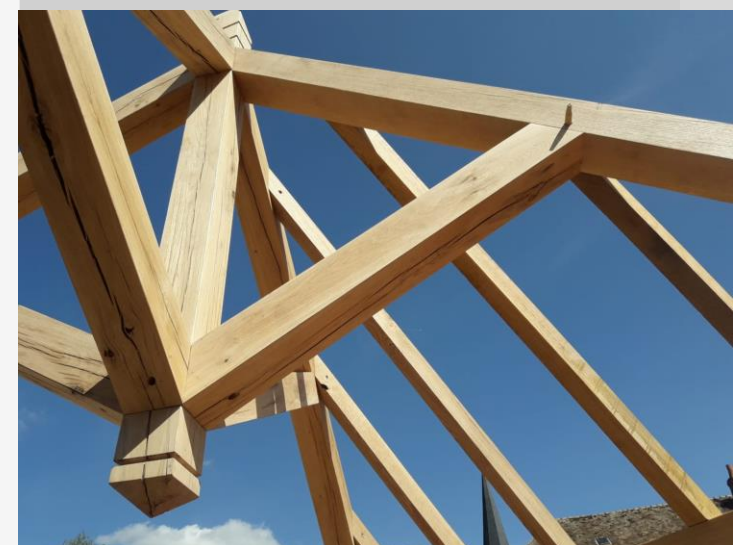


Charpente industrielle
15 kg/m² SDP

Ouate de cellulose
7 kg/m² SDP

Fibre de bois
25 kg/m² SDP

Porte bois
2 kg/m² SDP



2 familles de matériaux biosourcés

Les matériaux

Les signataires s'engagent à utiliser **au minimum 2 familles de matériaux biosourcés différentes dans leurs opérations.**

Une famille de matériaux biosourcés est un ensemble issu majoritairement de la même matière première.

Exemples de solution biosourcée en isolation

- Panneau d'isolation biosourcé (fibre de bois, chanvre, mixte)
- Bottes de paille
- Béton chaux-chanvre ou de terre-chanvre
- Brique de chaux-chanvre ou de terre-chanvre
- Vrac biosourcé (ouate de cellulose, fibre de bois, paille hachée)
- Laine de chanvre
- Laine de lin



Matériaux

Les signataires s'engagent à atteindre l'objectif de **30% de matériaux biosourcés produits et transformés en France sur l'ensemble des projets engagés.**

Ce pourcentage est **un minimum**, l'intérêt du pacte est de développer et organiser les filières.

Pour atteindre cet objectif, suivant les matériaux, on pourra s'appuyer sur des labels, certifications ou encore contact de fourniture.

Pour le bois nous allons un peu plus loin :
l'ensemble des bois utilisés devra être issu de forêts gérées durablement (PEFC, FSC ou équivalent)



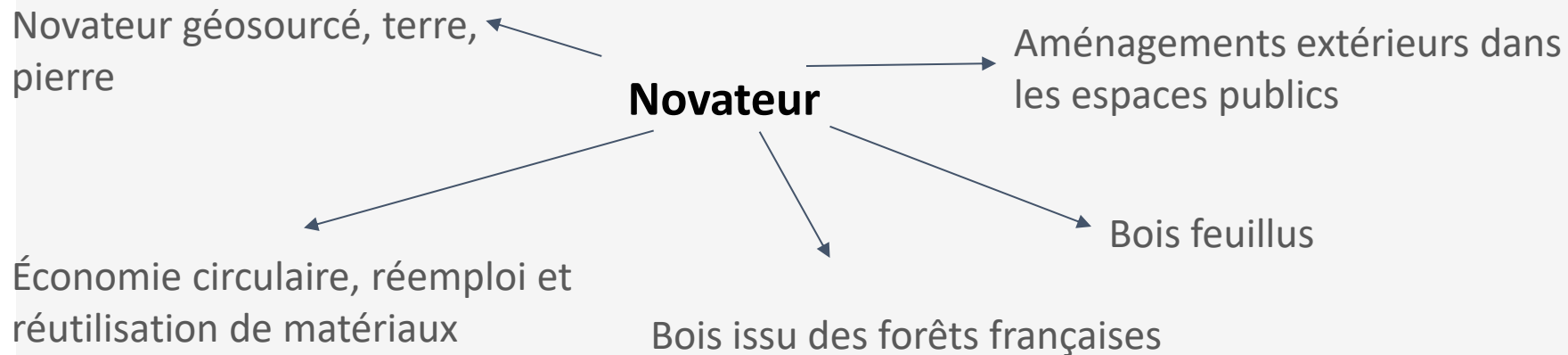
Engagement optionnel

Les novateurs

Les signataires peuvent prendre des engagements novateurs en faveur **des circuits courts, de l'innovation et des géosourcés...**

Cet engagement est optionnel et ne rentre pas en compte pour le calcul des seuils. Il peut être pris au cours des 4 ans suivant l'opportunité, cela entraînera une bonification du pourcentage global : **Or +, Argent +, Bronze +**

Exemples d'engagements novateurs (liste non exhaustive)



Les moyens

Les signataires mettent en place un ensemble de moyens en interne permettant de garantir l'atteinte des engagements pris, dont celle de **désigner en interne un référent.**

être **l'interlocuteur**
en interne et les pilotes

rassembler les informations relatives aux
opérations bois et biosourcés

Rôle du référent interne

Assurer la **formation**
en interne et en
externe

La montée en compétences sur les sujets bois-biosourcés.

Cette montée en compétences peut passer par :

La désignation d'une assistance extérieure du type
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour s'assurer
de la capacité de l'opérateur à analyser les projets
proposés



Accompagnement

Les pilotes du PACTE (Fibois, ARPE et URCOFOR) s'engagent à leur tour à accompagner les signataires à atteindre leurs engagements.



Pôle de ressources

- * **Annuaire des adhérents** de Fibois et de l'ARPE
- * **Documents de référence** sur les sujets clés (ressources biosourcées disponibles, carbone, évolutions réglementaires...)

Connaissances et compétences

- * **Ateliers thématiques** trimestriels
- * Groupes de travail
- * Mise en réseau

Accompagnement, suivi et analyse

- * **Réunions semestrielles**
- * **Suivi et le sourcing** régulier
- * Mise à disposition de **l'outil ART** (Analyse des Retombées Territoriales)

Accompagnement au financement et à la recherche de subventions

- * **Visite de chantier**
- * Supports de communication

Sensibilisation et communication

Contribution

Une contribution annuelle est demandée aux signataires du Pacte, qu'ils soient promoteurs, bailleurs ou collectivités. Cette contribution annuelle est la même pour tous les signataires : **2000 €**.

Elle participe au financement des services proposés aux signataires (ingénierie de formations, visites, réseau de partage d'expérience, suivi des indicateurs...) et est répartie entre les pilotes.

Y-a-t-il une bonne taille pour une collectivité signataire ?

Région, Départements et EPCI ont la taille idéale pour être signataires, à travers les lycées, collèges et bâtiments intercommunaux.

Une commune peut signer en direct si elle le souhaite ou encourager son EPCI à signer.

IDEE Conseil : Soutien au recours à un AMO spécialisé Bois & Bio-géosourcés

- L'objectif de cette aide est d'inciter la maîtrise d'ouvrage normande soumise à la commande publique à recourir à ce type d'AMO spécialisé afin de :
 - mieux **anticiper les particularités d'un projet** incluant des matériaux bio et géosourcés,
 - **faire évoluer ses pratiques** sur l'ensemble des étapes du projet en matière de prescriptions, faire appel à des techniques et matériaux bas carbone,
 - **raisonner en coût global** ou d'identifier les leviers permettant de maîtriser les coûts d'investissement.
- La Région Normandie encouragera, accompagnera les porteurs de projets dans la **démarche du PACTE Bois-Biosourcés**

IDEE Conseil : Soutien au recours à un AMO spécialisé Bois & Bio-géosourcés

BENEFICIAIRES

- Les Communes et groupement de collectivités territoriales
- Les bailleurs sociaux soumis à la commande publique
- Les établissements publics
- Les entreprises publiques locales
- Les Parcs naturels régionaux

CRITERES D'ELIGIBILITE

Etude réalisée par un AMO spécialisé bois et bio-géosourcés et portant un projet de travaux de bâtiment répondant aux critères suivants :

- Projet de rénovation, réhabilitation, extension ou surélévation
- Projet utilisant du bois et des bio-géosourcés
- Projet concernant un des types de bâtiment suivant :
 - + Bâtiment d'habitation (Bailleurs Sociaux) sauf maisons individuelles ;
 - + ERP publics (dont équipements publics) ;
 - + Bâtiments d'activités publics, de production ou de stockage ;
- Projets dont la phase « programmation » n'est pas encore commencé ;
- Projets situés en Normandie

DEPENSES ELIGIBLES

Sont éligibles tout ou partie des missions d'AMO portant sur les 4 étapes des prestations garantissant l'emploi des biosourcés :

- I. le sourcing
- II. de la programmation au choix du maître d'œuvre
- III. la conception du bâtiment avec les matériaux biosourcés et géosourcés
- IV. le suivi du chantier

MONTANT D'AIDE

50% de montant total des dépenses éligibles TTC plafonnée à **20 000€**



IDEE Conseil : Soutien au recours à un AMO spécialisé Bois & Bio-géosourcés

Contact préalable pour toutes questions :

alexandra.benard@normandie.fr

emmanuelle.onno@normandie.fr



Emmanuelle Onno

Chargée de projet « Ecoconstruction »

Service Bâtiments Durables

Direction Energies Environnement Développement Durable

Non joignable les mercredis après-midi



Région Normandie (site de Caen)

Tél : 02 31 15 52 97

Retrouvez les infos et événements de la Région sur www.normandie.fr

Alexandra Bénard

Coordination administrative et financière & communication

Habitat privé – habitat collectif – écoconstruction

Service Bâtiments durables – DEEDD

Alexandra.benard@normandie.fr (ne plus utiliser
alexandra.benard@laregionnormandie.fr)

Région Normandie (site de Caen)

Tél : 02 31 06 96 79 ou 06 59 72 95 54



Retrouvez les infos et événements de la Région sur www.normandie.fr